Nombreux sont les résidents qui, à la faveur des initiatives de l'Amicale sur la mise en vente, l'aménagement de la résidence, la maîtrise des contrats (chauffage, etc …), la gestion de copropriété, s'intéressent davantage à ce mouvement associatif et désirent s'impliquer dans son action. Mettant au premier plan l'humain et l'intérêt général, l'Amicale se réclame d'un statut associatif, de valeurs et de droits, d'une approche critique de la réglementation. Elle souhaite que les choix de société s'accordent avec ces valeurs. Avec ses 25 ans d'expérience, elle est dépositaire d'une mémoire et inscrit son action dans :

un statut associatif

- La Loi de 1901 portant liberté d'association et d'expression, qui permet à l'Amicale d'être un interlocuteur officiel et reconnu, en bénéficiant de son affiliation à une organisation nationale, la Confédération Nationale du Logement (CNL),
- La possibilité de s'organiser, de s'exprimer, de contester des décisions par voie de justice,
- La reconnaissance comme interlocuteur vis à vis des bailleurs, des syndics, des conseils syndicaux, des copropriétés,
- Notre reconnaissance comme interlocuteur à part entière vis à vis de l'Autorité Municipale : participation au CICA, élection de notre amicale au Conseil de quartier du Bas-Belleville, implication dans divers projets au niveau du quartier, de l'arrondissement, et de la Ville,
- Le droit d'informer librement les résidents ; le bénéfice d'un Local Collectif Résidentiel.

des valeurs et des droits

- Le logement n'est pas une marchandise comme une autre, le résident n'est pas un pion qu'un bailleur peut déplacer à son gré. L'argent ne doit pas supplanter l'humain,
- Le respect mutuel des résidents, quelles que soient leurs origines, cultures, générations ; le rejet de tout comportement intolérant (raciste, xénophobe, antisémite, homophobe, etc), la défense concrète de tout résident qui en est victime,
- Le droit de chaque résident à être entendu sur la qualité de vie dans la résidence et le quartier : cadre de vie, sécurité, services publics, etc,
- Le droit de l'Amicale à participer aux décisions, à être consultée sur le présent et l'avenir de la résidence et du quartier,
- L'entraide entre les résidents ; une solidarité active vis à vis de ceux qui sont frappés par l'adversité (maladie, chômage, insécurité, etc).

une approche critique de la réglementation

- La Loi régissant les rapports Bailleurs-Locataires, malgré ses insuffisances, apporte aux locataires un certain nombre de garanties. Avec la CNL, nous demandons une négociation pour l'améliorer. Ainsi, des Décrets limitent jusqu'ici les augmentations des loyers à Paris, garantissent le maintien dans les lieux, etc,
- La Loi sur la gestion des Copropriétés établit des « règles du jeu ». Elle est censée éviter l'hégémonie d'un seul propriétaire sur les autres. Elle ne permet guère jusqu'ici que les représentants des locataires aient voix au chapitre sur les décisions concernant leur résidence,
- La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), votée le 13-12-00, apporte d'utiles points d'appui pour reprendre la main sur l'habitat : environnement, aménagement, garde-fous sur les opérations de vente d'un bailleur social, etc …

L'Amicale s'inscrit avec sa confédération, la CNL, dans une demande citoyenne de meilleure prise en compte des droits et des intérêts des résidents. Elle les invite à être porteurs de cette démarche et de ces valeurs, notamment quand il est question de choix de société pour les années qui viennent. L'Amicale invite les résidents à offrir leur disponibilité, au niveau des immeubles comme à celui du quartier, pour un mieux-vivre au bénéfice de tous. C'est la participation des habitants, locataires ou copropriétaires, qui permet à l'Amicale de marquer des points pour reprendre la main sur notre habitat, de rendre des services, d'offrir des occasions de se parler et de mieux se connaître, de faire prévaloir l'humain et le respect de chacun.

Ceci est un Communiqué des membres du Bureau de l'Amicale. Paris 19ème, le 3 mai 2002.

Dominique DARDEL (Atlas) Henri JULIEN (Rébéval) Antoinette ANGÉNIEUX, Emmanuel GRENIER Gérard LAUTON (Lauzin).